

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=73



Recours pour les appréciations des RDV de carrière

- Instances - CAPA -

Date de mise en ligne : mardi 8 février 2022

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Le 21 Janvier, s'est tenue la CAPA concernant les recours sur les appréciations finales des RDV de Carrière.

Vous trouverez ici in extenso

- la [déclaration des élus FO](#) à la CAPA des certifiés ;
- le [compte-rendu](#) de leurs interventions et des réponses du Rectorat.

Voici des extraits du compte-rendu

Pour l'année scolaire 2020/2021

- 525 rendez vous de carrière se sont déroulés :
 - 223 pour le 1er RDVC
 - 127 pour le 2nd degré
 - et 175 pour le 3ème (*qui détermine le passage à la Hors Classe*).
- 17 certifiés ont fait un recours gracieux :
 - 4 pour le 1er RDVC,
 - 3 pour le 2nd
 - et 10 pour le 3e.
- 6 ont été requalifiés avant la CAPA
(*suite à leur premier recours gracieux, le rectorat leur a donné satisfaction*)
- sur les 11 restants, 4 ont demandé que leur recours soit examiné en CAPA
(*tous pour le 3ème rendez-vous de carrière*)

Au cours de la CAPA, le SNFOLC a demandé :

- que l'appréciation finale de la rectrice corresponde à la majorité des items
- qu'il puisse y avoir des reports d'évaluation
- que l'appréciation pour la hors classe ne soit pas pérenne.

Réponse du rectorat :

- refus de « compter les items » pour déterminer l'appréciation finale.
- prise en compte des collègues non évalués (*ce qui n'est pas vérifiable*).

Nous avons également demandé le retour aux prérogatives des CAPA

La loi de transformation de la fonction publique prétend remplacer les garanties collectives par les relations individuelles mais la relation individuelle entre l'agent et sa hiérarchie ne fonctionne pas et est source d'inégalités :

Recours pour les appréciations des RDV de carrière

24 dossiers examinés il y a 2 ans, 8 l'an passé et 4 cette année !

Le manque de transparence sur l'attribution des avis, la lourdeur des 2 recours font que les collègues n'y croient plus.

Bilan de la CAPA

Sur les 4 recours, deux seulement ont été réévalués.

Seuls les élus FO ont voté contre ces propositions.

Nous vous conseillons de faire des recours et de les mener jusqu'au bout si vous n'êtes pas en accord avec les items cochés.